



Conflit avec mon fournisseur edf poweo

Par **domi64**, le **15/07/2010** à **14:04**

Bonjour,
je suis chez poweo pour l'électricité et le gaz j'étais mensualisé et j'ai appelé pour avoir un renseignement et ils m'annoncent que je dois 10 mois car ils avaient bloqué mes prélèvements sans m'avertir je n'ai reçu aucun courrier ni appel téléphonique, je leur ai dit que c'était de leur faute ils auraient dû m'avertir car maintenant ils me réclament les 10 mois quel droit j'ai par rapport à ça merci de me répondre[citation][[/citation]

Par **sosjuju**, le **17/07/2010** à **17:56**

bonjour,
si vous avez effectivement consommé cette électricité vous leur devez bien la somme demandée.
par contre vous pouvez à l'amiable leur demander un règlement en plusieurs fois pour faciliter la chose.
votre calme et votre gentillesse pendant cette demande vous permettra d'obtenir un bon résultat car ils ne sont pas obligés d'accepter.